

La fondation de l'Abbaye Prémontrée d'Humilimont entre 1136 et 1141

Autor(en): **Jordan, Joseph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **65 (1971)**

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOSEPH JORDAN

LA FONDATION DE L'ABBAYE PRÉMONTRÉE
D'HUMILIMONT ENTRE 1136 ET 1141

Ayant accepté de dresser dans la nouvelle édition de l'*Helvetia sacra* la liste des abbés d'Humilimont, de fournir des renseignements au sujet de chacun d'eux et de donner un bref aperçu de l'histoire de ce monastère, je suis amené à mettre au point la question de savoir si les principaux fondateurs de ce couvent furent les seigneurs de Corbières, comme l'a soutenu feu dom Albert-Marie Courtray, érudit chartreux de La Val-sainte, dans une longue étude intitulée, *Qui a fondé l'abbaye d'Humilimont?* étude parue dans les *Annales fribourgeoises* (A. F.) de 1933, p. 194–210, 242–252, et de 1934, p. 37–43, 59–65; ou si ce furent les sires de Marsens, comme je l'avais admis dans mon ouvrage, *L'abbaye prémontrée d'Humilimont, 1137–1580*, ouvrage paru en 1926, dans les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* (ASHF) tome XII, p. 333–693.

La Lettre de fondation

L'un des principaux documents concernant les origines de l'abbaye est la *Lettre de fondation*. Il a été publié déjà en 1827 dans le *Solothurner Wochenblatt*, p. 453, puis par Zeerleder dans les *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern*, t. I, p. 75; ensuite, en 1855, par le P. Schmitt dans le *Mémorial de Fribourg*, t. II, p. 236–237; enfin par Hidber, dans l'*Urkundenregister*, t. I, p. 534. On n'en possède ni l'original, ni un premier vidimus qui aurait été fait le 7 octobre 1302 par un certain notaire, Louis Rossini. Dans le fonds Humilimont ou Collège, existant aux Archives de l'Etat de Fribourg (A. E. F.), se trouvent deux vidimus de ce document, l'un par Morelli, abbé de Hautcrêt, daté du 15 mars 1525

(d'après notre style actuel ou n. s.)¹; l'autre, de Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne, daté du 22 janvier 1526 (n. s.)². Les deux textes présentent des variantes non quant au fonds, mais quant à la forme.

Dom Courtray considère la dite *Lettre* comme un faux fabriqué en 1525, sans valeur (sauf quant à la date de la fondation, à ses yeux assez vraisemblable³).

Comme je l'ai montré dans mon ouvrage⁴, ce n'est pas une charte de fondation mais une simple notice relatant des événements survenus en janvier 1137 (n. s.), laquelle fournit des renseignements que l'on ne trouve dans aucun autre document du XII^e siècle, ainsi la date de la fondation, les noms des trois principaux fondateurs, ceux des saints patrons protecteurs du monastère. En 1926, j'ai tenté de prouver qu'elle était postérieure à l'érection du couvent, émanant des religieux, bien différente, quant au style, des documents du XII^e siècle, mais antérieure au 7 octobre 1302; aujourd'hui, après avoir réexaminé nombre de documents, j'en situerais la rédaction entre 1409 et 1525. En effet, en janvier 1409 (n. s.), lors d'un différend de l'abbaye avec Pierre de Langin, seigneur d'Everdes, dont les droits féodaux à Marsens s'enchevêtraient dans ceux d'Humilimont⁵, les Prémontrés, en vue de la défense de leur cause, auraient sûrement invoqué la *Lettre de fondation* si elle avait alors existé.

Est-ce à dire que son contenu est absolument sans valeur? Je ne le crois pas. Vraisemblablement, cette notice est la mise par écrit de divers souvenirs conservés dans leur maison. Mais à la tradition se mêlent souvent quelques erreurs; dom Courtray les a relevées avec un soin particulier; ainsi la rédaction de la première notice par le notaire Barthélemy d'Estavayer, à une époque où il n'y avait pas de notaire dans nos contrées et où l'on ne rencontre aucun Barthélemy d'Estavayer, comme je l'avais aussi signalé⁶; ensuite la trop grande importance accordée aux trois fondateurs, qualifiés de vénérables et puissants seigneurs, alors qu'ils n'étaient que des nobles de Marsens; de même la mention comme témoin de la fondation de Johannes de Everdes, seigneur de Vuypens, dynaste vivant au XIV^e siècle, personnage que j'ai cru existant en 1137 vu que les deux autres témoins, Uldricus, seigneur de Pont, et Joserinus

¹ A. E. F. Humilimont A 1.

² A. E. F. Humilimont A 2.

³ A. F. 1933, p. 198-202.

⁴ ASHF XII, p. 360-363.

⁵ A. E. F. Humilimont A 16.

⁶ ASHF XII, p. 362.

de Arcunsir, peut-être Joslinus de Arcunsir, sont cités dans des documents authentiques du XII^e siècle¹; enfin les exagérations au sujet des droits féodaux et des propriétés du couvent, notamment la maison forte de Chastel-Folliet.

En revanche, ce qui m'a déterminé en 1926 à admettre la véracité de la notice c'est sa concordance avec d'autres documents authentiques, sur lesquels s'appuie le savant chartreux, comme la confirmation par saint Amédée, évêque de Lausanne, des premières possessions du monastère, document malheureusement non daté mais fait entre 1145 et 1157², les bulles des papes Eugène III, de 1148, et Alexandre III, de 1179³; enfin les données du second Nécrologe de l'abbaye, de 1338⁴. Mais, comme dom Courtray a dénié toute valeur à la dite *Lettre de fondation*, je ne m'en servirai pas dans la question des fondateurs du monastère.

Situation politique

A l'époque de l'érection du couvent, les seigneurs les plus puissants de la contrée sont les comtes de Gruyères, dont les possessions s'étendent des sources de la Sarine à La Tour-de-Trême, à Broc et à Montsalvens; peu avant 1145, ils tenaient encore sous leur domination le village de Marsens; à l'arrivée des Prémontrés, ils possèdent en commun avec les nobles Uldricus, Borcardus, Otto et Albertus de Scarlens (= Echarlens), et les nobles Albertus, Borcardus et Rodulphus, fils d'un certain Amico, le bois de Ruvoria, sis entre Echarlens et Marsens.

Immédiatement après, viennent les seigneurs de Corbières. D'après dom Courtray, leur seigneurie comprenait non seulement les villages de Hauteville, de Corbières, Villarvolard, de Villarbeney, de Botterens, de Crésuz, de Cerniat, de Charmey et de Bellegarde, mais encore ceux de Morlon, d'Echarlens, de Vuippens, de Sorens et, toute dernière acquisition, de Marsens. Pour ces cinq dernières localités, cela repose sur l'hypothèse émise, avec quelques documents à l'appui, donc assez sérieuse, qu'Uldricus I^{er} de Vuippens vivant à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle, serait le même personnage qu'Uldricus II de Corbières⁵.

¹ GUMY., Regeste de Hauterive N°/ 83, 267, 274 et 330.

² A. E. F. Humilimont C 1.

³ A. E. F. Humilimont A 4; ce document est la bulle de l'antipape Félix V de 1442, qui confirme et reproduit toutes les bulles antérieures.

⁴ A. E. F. Grosses de Marsens 64.

⁵ A. F. de 1933 p. 206-208; A. F. 1934, p. 37-42.

La seule chose absolument certaine est la possession par ces dynastes de terres, de dîmes et de parts de moulin, à Marsens, à Vuippens et à Sorens.

Une famille féodale importante est celle de Pont; dans la charte de saint Amédée, l'un d'entre eux, Petrus, porte le titre de vicomte. Elle possède les villages de Gumefens, d'Avry-devant-Pont, de Pont, de Vuisternens-en-Ogoz, de Farvagny-le-Grand et de Farvagny-le-Petit, de Rossens, de Grenilles et de Posat.

Albeuve, Bulle et Riaz dépendent du prince-évêque de Lausanne.

Une minuscule seigneurie se compose des villages de La Roche et de Pont-la-Ville.

On rencontre encore les familles d'Avri, de Sorens, de Scarlens, de Molis (= Maules), de Bollo (= Bulle), de Rota (= Riaz), de Prengi (= Pringy), de Ponte villa (= Pont-la-Ville) et de Marsens; elles sont de la petite noblesse, elles possèdent des terres, quelques-uns de leurs membres sont chevaliers; plusieurs sont témoins de donations aux côtés des seigneurs. Les nobles de Marsens ne sont pas les ancêtres des seigneurs d'Everdes-Vuippens, comme je l'avais écrit en 1926, en me basant sur la *Lettre de fondation* et les déclarations d'excellents historiens, tels que J. J. Dey, le P. Schmitt, Jean Gremaud et Nicolas Peissard.

*Donation de l'emplacement sur lequel
fut bâtie la première abbaye d'Humilimont*

Le premier monastère fut érigé sur une hauteur (de là son nom latin de *Humilis mons* et son nom français d'Humilimont), rattachée au village de Sorens, voisine de celui de Marsens (pour cette raison il est aussi appelé abbaye de Marsens), non loin de la jonction de deux ruisseaux dénommés Gérignoz. La ferme qui se trouve actuellement sur son emplacement s'appelle encore l'abbaye.

La confirmation des premières possessions par saint Amédée nous apprend que les terres sises entre les deux cours d'eau ont été des dons de divers personnages. La première parcelle a été donnée par Letoldus et Willelmus de Corberes ou Corbières; la seconde, par Uldricus et son fils Anselmus, Aimo et Harbertus de Sorens; la troisième par un certain Lambertus et un autre Lambertus, chevalier (d'après le Nécrologe, au 10 septembre, ils étaient de la famille de Sorens); la quatrième par un nommé Johannes et ses frères (le nom de famille a probablement été omis dans la rédaction de l'acte); la cinquième, par Anselmus et ses frères Wido (Wido et Guido sont employés l'un pour l'autre à cette époque) et

Borcardus de Marsens; la sixième par Stephanus et Nantelmus de Avri; enfin la septième par Hugo de Prengi, du consentement de son beau-fils. Se basant sur le fait que Letoldus de Corbières et son frère Willelmus sont nommés en premier et qu'ils sont témoins de ces dons, dom Courtray tire la conclusion que «ce sont eux qui ont conçu l'idée de cette fondation et l'organisent, que sans eux elle n'aurait pas vu le jour»¹. A mon avis le fait que ces deux dynastes sont nommés en premier n'a pas pareille signification, cela indique simplement qu'ils sont relativement les plus élevés en dignité, en puissance, et encore! Ainsi, dans le même document, à propos des terres qui constituèrent la *Grangia* (chez les Prémontrés du XII^e siècle, une *Grangia* ou Grange est une assez grande exploitation agricole dont s'occupent les convers, probablement avec l'aide de quelques domestiques) de Molettes, près de Vulruz, le principal donateur, Willelmus de Molis, est nommé après plusieurs autres moins élevés que lui en dignité.

Quant à conclure de cette mention au premier rang que les seigneurs de Corbières ont eu l'idée de cette fondation, c'est affirmer la chose sans preuve; d'ailleurs, aucun document du début du XII^e siècle ne le confirme.

En tout cas, ce n'est pas sur la parcelle qu'ils ont offerte que le premier monastère a été érigé, puisque, d'après le Nécrologe (au 31 janvier), les trois frères Anselmus, Guido et Borcardus de Marsens donnèrent l'emplacement de la chapelle et de ce qui devint, une vingtaine d'années plus tard, la *Grangia* supérieure où fut la première abbaye². Ne tenant guère compte de ce renseignement, dom Courtray écrit: «La famille des nobles de Marsens n'avait ni assez d'ascendant, ni assez de puissance, ni assez de fortune, pour entreprendre une telle œuvre ou réunir les concours nécessaires à sa réalisation»³. Remarquons à ce sujet que ce ne sont pas toujours les plus puissants et les plus riches qui se montrent les plus généreux, qu'une condition modeste, même à l'époque féodale, n'empêche pas d'avoir l'idée d'une grande œuvre, enfin que l'on ignore complètement quels personnages (famille de Corbières, famille de Marsens, évêque de Lausanne, abbé du Lac-de-Joux ou autres) ont pu intéresser les seigneurs et la petite noblesse de la contrée à la dotation d'Humilimont.

¹ A. F. 1933, p. 245 .

² Voici le texte même du Nécrologe au 31 janvier: Com. domini Anselmi de Marsens, canonici et sacerdotis hujus ecclesie; domini Guidonis, militis, fratris sui, et Borcardi, fratris eorum, conversi, qui dederunt nobis territorium capelle et grangie superioris, ubi fuit prima abbacia, per viginti annos et amplius constituta».

³ A. F. 1933, p. 245.

Autres donations antérieures à 1148

Les Prémontrés d'Humilimont ayant encore besoin d'autres terres, soit pour les cultiver eux-mêmes, soit pour en tirer des cens annuels payables par des tenanciers, d'autres donations y pourvoient. La bulle du pape Eugène III, du 9 avril 1148, mentionne comme principales propriétés de la nouvelle abbaye les Granges de Marsens, de Molettes, de Haute ville, de Vilaraldies (= Posat), de la Bruyre et quelques vignes dans le Lavaux. Grâce à la confirmation de ces possessions par saint Amédée, on connaît les noms des bienfaiteurs. Plusieurs membres des familles nobles de Marsens, Lambertus, Uldricus, Borcardus, Anselmus (ces deux derniers probablement les mêmes que ceux qui offrirent l'emplacement du premier monastère) donnèrent des parcelles sises au village même de Marsens; à ces libéralités s'ajoutent celles de Rainaldus de Pringei et de Wibertus de Rota. De leur côté, les chanoines de Saint-Maurice cèdent aux religieux une propriété moyennant un modique cens annuel d'une livre de cire; les clercs du Mont Joux (= Grand Saint-Bernard) leur vendent ce qu'ils possèdent dans la dite localité au prix de 4 livres lausannoises. Willelmus, comte de Gruyères, et son frère Raboldus approuvent ces donations.

La Grange de Mollettes se constitue à la suite de diverses libéralités de neuf personnages qui entrèrent dans la communauté comme convers et surtout de Willelmus de Molis, enfin de la cession d'une pièce de terre par l'église ou paroisse de Bulle moyennant un cens annuel d'une livre de cire.

Les seigneurs de Pont offrent aux Prémontrés le petit village de Vilar Aldiert (aussi écrit Vilaraldies) ou de Posat, à l'exception d'une partie déjà inféodée aux fils de Paganus de Geviser.

Grâce à la générosité de Sichardus de Ruvoria (Cicardus de Rivoria, dans la bulle d'Alexandre III), de Wibertus, Poncius, Petrus et Engicius de Tornei (= Torny), de dom Petrus, curé de Torny, de dom Emernardus, doyen (selon toute vraisemblance, le même qui est alors doyen du Chapitre cathédral de Lausanne) se constitue la Grange de la Bruire ou de la Bruyère, non loin de Châtonnaye.

Les propriétés sises à Hauteville ne semblent pas importantes. Dans sa chartre, saint Amédée se contente d'en confirmer la possession, si les seigneurs de Corbières avaient été les principaux fondateurs de l'abbaye, il n'aurait pas manqué de signaler la libéralité de l'un d'eux à cette occasion, comme nous l'apprend la bulle d'Alexandre III de 1179,

Willermus de Corbières en effet est le donateur de cette *Grangia*; son fils Petrus y ajoute un «mansus» (manse ou mas). Par la suite, ni la bulle de Grégoire IX de 1232, ni un autre document, n'en parle.

Comme il faut aussi du vin, l'abbaye-mère du Lac-de-Joux, Bonofilius, maior de Chexbres et Walcherus de Blonai donnent du terrain à Ruvoria ou Rivorio (le vignoble d'Ogoz, d'aujourd'hui) pour y planter des vignes.

Les comtes de Gruyères Willelmus, Raboldus, Turincus et Jorans ainsi que plusieurs membres de la famille noble de Scarlens font cadeau de la forêt de Ruvoria, sise entre la *Grangia* de Marsens et le village d'Echarlens.

Constitution de la première communauté

Au XII^e siècle, une communauté prémontrée se compose de deux groupes:

- a) les prêtres, portant le titre de chanoine;
- b) les convers, adonnés aux travaux domestiques et agricoles.

Parmi les premiers chanoines, deux en tout cas, probablement un plus grand nombre, viennent de l'abbaye-mère du Lac-de-Joux: l'un, Aldricus ou Uldricus, mentionné dans la charte de saint Amédée comme dans la bulle d'Eugène III est le premier abbé; l'autre Giroldus ou Giraldus n'y fait en somme que passer, puisque le 14 mars 1141, date à laquelle le pape Innocent II confirme les premières possessions du couvent de Bellelay, il en est l'abbé¹. Tandis que le Nécrologe de Bellelay remarque que le dit Giraldus est venu de la maison du Lac-de-Joux, le Nécrologe d'Humilimont, au 27 août, mentionne que le dit religieux a été tiré de cette église, soit de la communauté de Marsens.

Le troisième que l'on connaisse est Anselmus de Marsens. D'après la *Lettre de fondation*, il aurait pris l'habit le 30 janvier 1137 (n. s.). Deux autres documents dont personne ne conteste l'authenticité et la véracité nous révèlent que le dit Anselmus fut prêtre et chanoine d'Humilimont, la bulle d'Alexandre III, à propos de la donation au couvent des deux tiers du moulin de Vuippens, et le Nécrologe au 31 janvier.

Des premiers convers venus de la maison-mère, on ne connaît aucun nom. Dans la charte de saint Amédée, on mentionne comme bienfaiteurs Benno, Anselmus, un autre Anselmus, Crescens, un troisième Anselmus,

¹ P. S. SAUCY, Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay, édition de 1958, p. 25-26.

Ludovicus, Lambertus, Alduinus et un quatrième Anselmus, «venientes ad conversionem», c'est-à-dire entrant dans le groupe des convers. Borcardus de Marsens devient aussi convers; comme *La Lettre de fondation* n'en parle pas, on peut supposer qu'il n'est pas entré en religion en même temps que son frère Anselmus. En mentionnant sa participation au don des deux tiers du moulin de Vuippens, la bulle d'Alexandre III précise qu'il était alors convers. Le Nécrologe au 31 janvier lui donne aussi ce titre.

Une participation aussi importante de la famille noble de Marsens à la constitution de la première communauté n'est-elle pas significative?

Construction du premier monastère

Personne ne conteste que le premier monastère a été bâti sur le domaine appelé plus tard la Grange supérieure. Alors que pour les autres abbayes de l'époque, on ne possède aucun renseignement sur leur construction, pour celle d'Humilimont on en a deux.

1. Dame Alayda, épouse d'Uldricus, coseigneur de Pont, donne 15 livres lausannoises pour commencer le cloître (Nécrologe au 17 septembre). Comme son prénom est l'un de ceux en usage dans la première moitié du XII^e siècle et disparaît par la suite, comme son mari est mentionné dans quelques documents de la même époque¹, on doit attribuer ce don important plutôt au premier couvent qu'au second.

2. Un autre bienfaiteur est le comte Thibaud II de Champagne. D'après le Nécrologe (au 10 janvier), il a donné de l'argent spécialement pour la maison abritant le dortoir². Ce généreux seigneur ayant hérité du comté de Champagne en 1125 et ayant vécu jusqu'en 1152³, son don ne peut avoir été affecté qu'à la première abbaye.

Quant à savoir si la construction fut en pierre ou en bois, il est impossible, faute de documents, de trancher la question. Vu le peu de ressources et l'austérité des premiers Prémontrés, je pencherais plutôt vers la seconde hypothèse.

¹ GUMY, Regeste de Hauterive, N^o/ 267 et 330.

² «ad faciendam totam domum nostri dormitorii», dit le Nécrologe au 10 janvier.

³ Grand Larousse encyclopédique, Paris 1961, t. II, p. 831-832.

*Y eut-il une cérémonie spéciale, un rassemblement imposant,
à l'occasion de la fondation?*

En 1926, croyant alors à l'entière véracité de la *Lettre de fondation*, j'avais admis que le monastère avait été fondé en présence de nombreux personnages, quelques-uns même de tout premier plan; enthousiasmé par mon sujet, j'avais tenté de reconstituer cette grandiose fête ¹. Aujourd'hui, réexaminant à fond cette question, je doute fort que cette cérémonie ait eu lieu, pour deux raisons: a) dans l'histoire des autres abbayes érigées au XII^e siècle dans nos contrées romandes, on ne trouve jamais la mention d'une pareille manifestation; b) la notice, étant postérieure à l'événement de deux à trois siècles, renferme, il ne faut pas s'en étonner, quelques graves erreurs.

Ainsi, au nombre des participants, se serait trouvé l'évêque de Lausanne Guy [de Maligny]; si cela avait été le cas, le Nécrologe (au 27 juillet, messe anniversaire pour ce prélat) l'aurait mentionné, tandis que l'on y trouve cette simple remarque, «à l'époque duquel fut fondée cette église». D'après la charte de saint Amédée, le dit évêque n'a été qu'un intermédiaire dans une donation d'Uldricus de Corbières.

D'après le vidimus de la *Lettre de fondation* fait par l'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfalcon, l'abbé de Prémontré, Hugo ou Hugues [de Fosses] aurait assisté à la cérémonie. A ce propos, il est à noter que l'autre vidimus ne contient pas ce passage «*in presentia*» et se contente de faire allusion au consentement du dit Général de l'Ordre; de plus, le Nécrologe (au 9 février) se tait sur l'une et l'autre des deux choses.

La fondation se serait faite en présence non seulement d'Anselmus, de Guido et de Borcardus de Marsens, mais encore de nombreux seigneurs, notamment de Johannes de Everdes, seigneur de Vuippens, d'Uldricus, seigneur de Pont et de Joserinus de Arcunsir. Pour le premier de ces trois personnages, je reconnais avec dom Coutray qu'il ne vivait pas à cette époque. Quant au second, bien qu'il soit un dynaste de la contrée, contemporain de l'événement, très probablement le mari de dame Alayda, cela ne prouve nullement que la manifestation ait réellement eu lieu. Joserinus de Arcunsir pourrait être un Joslinus de Arcuncie (= Arconciel), d'une famille noble de la localité, vivant au XII^e siècle. Supposé qu'il en soit ainsi, je me demande pourquoi l'on en a fait l'un des principaux participants, puisqu'il n'est pas même un bienfaiteur de l'abbaye.

¹ ASHF XII, p. 357–360. Il ne peut être question de Thibau III, vu qu'il régna de 1197 à 1201.

Qu'il y eût à l'occasion des premières donations, toutes faites en ce temps-là en présence de témoins, une rencontre à Marsens de seigneurs de Corbières, de membres des familles nobles des environs, c'est chose possible, voire normale, dom Coutray a même supposé qu'elle aurait pu se faire lors de la confirmation de ces libéralités par saint Amédée, ou lors de la consécration de l'église abbatiale. Cette seconde hypothèse paraît aussi plausible. En effet, la notice nous apprend que l'abbaye fut érigée en l'honneur de la sainte Vierge Marie, ce que confirme un document du 7 février 1171 (n. s.)¹, de saint Pierre apôtre, et de saint Martin, évêque et confesseur; c'est lors de sa consécration, on le sait, qu'un sanctuaire est placé sous la protection d'un ou de plusieurs saints.

Date de la fondation

Si la *Lettre de fondation* est un faux, sans aucune véracité, on ne peut accepter le 30 janvier 1137 (n. s.) comme date exacte de l'érection de l'abbaye. A ce propos, le savant chartreux de la Valsainte estime que cette date «pouvait être de tradition non seulement à Humilimont mais encore dans l'Ordre des Prémontrés» et la trouve défendable²; mais il n'a pas essayé d'en retrouver une authentique à l'aide des documents à sa disposition, ce que je vais tenter de faire.

La bulle d'Eugène III nous révèle l'existence du monastère en 1148 et nous donne l'étendue de ses possessions; si ces dernières se sont constituées au cours des dix, voire des cinq, années précédentes, on doit reporter la fondation entre 1138 et 1143.

Le séjour à Humilimont de Giroldus, le futur abbé de Bellelay, permet d'arriver à encore plus d'exactitude. D'après l'historien Saucy, c'est après 1136 que ce religieux arrive dans les contrées jurassiennes pour entreprendre l'érection de cette nouvelle maison de l'Ordre; en 1141, il en est le premier abbé, comme le prouve la bulle que lui adresse le pape Innocent II³.

A supposer que la date du 30 janvier 1137 soit peu sûre, voire erronée, ce qui serait encore à prouver, il faudrait situer la fondation de l'abbaye d'Humilimont entre 1136 et 1141.

¹ A. E. F. Humilimont A 29.

² A. F. 1933, p. 201.

³ F. S. SAUCY, Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay, p. 25-26; la bulle d'Innocent II y est publiée *in extenso*, p. 335-336.

Conclusion

Il n'y a pas de doute que le monastère a été doté par les seigneurs de Corbières, de Pont, de Torny, quelque peu par les comtes de Gruyères, et aussi par les familles nobles des contrées environnantes, je l'avais d'ailleurs signalé dans mon ouvrage. Dom Courtray l'admet tout en considérant Willelmus et Lietoldus de Corbières comme les principaux, les vrais fondateurs; à ce propos, il est à noter qu'aucun document ne leur accorde ce titre, qu'ils n'ont pas donné l'emplacement du premier couvent mais un peu de terrain sis entre les deux Gérignoz et la *Grangia* de Hauteville (Grange que la communauté n'aurait pas osé aliéner si les donateurs avaient joué un rôle de tout premier plan entre 1136 et 1141).

De leur côté, les trois frères Anselmus, Guido et Borcardus de Marsens, d'une simple famille noble et non de puissants seigneurs, comme les a représentés la *Lettre de fondation*, firent don de l'emplacement de la première abbaye et encore, avec deux ou trois de leurs parents, de terres au village même de Marsens; proportionnellement à leur modeste fortune, ils furent plus généreux que les dynastes de Corbières; de plus, deux d'entre eux contribuèrent à la constitution de la première communauté. N'était-ce pas coopérer doublement à la fondation de l'abbaye d'Humili-
mont?